HK/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2012-671 /PRES/PM/MAECR/ MEF portant ouverture d'une Ambassade du Burkina Faso à Koweït City, au Koweït.

LE PRESIDENT DU FASO, 246H202 ENT DU CONSEIL DES MINUS PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

 $\mathbf{V}\mathbf{U}$ la Constitution:

le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier $\mathbf{V}\mathbf{U}$ Ministre:

le décret n°2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du VUGouvernement du Burkina Faso;

la convention de Vienne du 24 avril 1963 sur les relations consulaires; \mathbf{VU}

le décret n°2011-1081/PRES/PM/MAECR du 30 décembre 2011 portant VU organisation du Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale:

le décret n°2012-588/PRES/PM du 12 juillet 2012 portant attributions des $\mathbf{V}\mathbf{U}$ membres du Gouvernement;

Sur rapport du Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale;

Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 juillet 2012; LE

<u>DECRE</u>TE

ARTICLE 1: Il est ouvert une Ambassade du Burkina Faso à Koweït City (Koweït) avec compétence sur le Koweït.

ARTICLE 2:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 01 aout 2012

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembamb

Yipènè Dibrill BASSOLE